

COMMUNE DE VECKRING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

Date de la convocation : 02 JUIN 2021

Sous la présidence de Monsieur JOST Pascal Maire,

Étaient présents : MAKHLOUFI Rachid – KUNEGEL Alain –FOUSSE Kévin (arrivé à 20 h) -RIPPINGER Willy – EDESSA Laurent – BUCHHOLZER Dominique – BAUMGARTH Ludovic- LAMBERT Lionel
Mmes FRANZETTI Camille – WOJCIECHOWSKI Véronique – CHRISTOPHE Laure – DOERPER Alexandra

Étaient absents : Mrs FOUSSE Pascal (donne procuration à Fousse Kévin) - FRANTZ Stéphane excusés

A été désigné secrétaire de séance : Mme FRANZETTI Camille

ORDRE DU JOUR

- 1-CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CREATION DE L'AIRE DE JEUX RUE DU STADE A VECKRING
- 2-ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE CHRIST POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE
- 3- ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE WURTZ POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE
- 4-ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE RICHTER POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE
- 5-ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE BORRE POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE
- 6- ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE LOBSTEIN POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE
- 7-ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE THIRIA POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE
- 8-ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE REDEL POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE
- 9- ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE DOERPER POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE
- 10- ACHAT TERRAIN A L'ANHYDRITE LORRAINE POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE
- 11- ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE BONN POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE
- 12- ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE RICHTER POUR SECURISER L'ACCES AU TERRAIN AGRICOLE A L'ENTREE D'HELLING
- 13- ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE JUNGLING /HOMBOURGER POUR SECURISER L'ACCES AU TERRAIN AGRICOLE A L'ENTREE D'HELLING
- 14- ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE REPERT POUR LA REALISATION D'UN VERGER PARTAGER
- 15-ELABORATION DU TARIF DE VENTE DE LA PARCELLE A BATIR SISE SECTION 8 N°369 LIEUDIT « WASSERGELD »
- 16-ELABORATION D'UNE NOUVELLE BOUCLE DE CHEMIN DE RANDONNEE
- 17-PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SORTIE ECOLE MATERNELLE
- 18- COMMUNICATION

COMMUNE DE VECKRING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

Monsieur le Maire propose de rajouter quatre points à l'ordre du jour, et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Point N°19 : OPERATION 400 JOBS D'ETE POUR LES JEUNES DES COMMUNES RURALES

Point N°20 : ACHAT TERRAIN A STOUFFLET Henri POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE

Point N°21 : FIXATION NOUVEAU TARIF DE VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT RUE DE L'ECOLE HELLING

Point N° 22 : RYTHMES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE

09_06_2021_1 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CREATION DE L'AIRE DE JEUX RUE DU STADE A VECKRING

Vu la décision du Conseil Municipal du 23 juillet 2019, décidant la création d'une aire de jeux rue du stade à Veckring

Vu la dernière réponse sur les demandes de subventions sollicitées au titre du dispositif Ambition Moselle, accordées par le Département de la Moselle et notification en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire présente aux élus les devis pour les travaux de création de l'aire de jeux rue du Stade à VECKRING :

- Société RENOVA pour un montant de 102 316,00 € H.T.
- Société AEL pour un montant de 98 728,72 € H.T.,
- Société THOMASSIN pour un montant de 99 810 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, RETIENT la Société AEL ;

CONFIE les travaux de création de cette aire de jeux à la Société AEL de Waldwisse pour un montant de 98 728,72 € H.T. suivant devis descriptif et estimatif N° DC202104222 établi le 22/04/2021.

CHARGE Monsieur le Maire de passer commande de ces travaux.

DIT que les crédits sont ouverts au B.P. 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

COMMUNE DE VECKRING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

09_06_2021_2 : ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE CHRIST POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE

Dans le cadre du projet de réalisation d'une piste cyclable en partenariat avec la CCAM et la possibilité de réaliser un parcours de santé à ses abords sur Helling, en périphérie de la Zone Natura 2000, Monsieur le Maire expose qu'il était en pourparlers depuis plusieurs mois maintenant avec la Famille CHRIST, propriétaire de différents terrains susceptibles de rentrer dans le cadre desdits projets.

Le projet prévoit le passage sur un pont surplombant le ruisseau le « Reimersbach », appartenant pour moitié à la commune et à la Famille CHRIST, emprunté depuis plusieurs dizaines d'années par tout public, riverains de terrains et promeneurs car étant le seul passage rendu praticable et conforme structurellement parlant pour passer ce ruisseau.

Il inclut également à cet endroit, la création d'une aire de stationnement en bordure de la RD 60.

- Pour tous ces projets relatés ci-dessus, d'utilité publique, la **Commune** souhaite **acquérir** les parcelles suivantes appartenant à Mr et Mme CHRIST Denis pour une surface totale de 74 a 35 ca :

Parcelles cadastrées :

Section 28 n° 190 d'une surface de 2 a 08 ca

Section 25 n° 140 – 187 – 206 – 245 pour une surface de 22 a 90 ca

Section 24 n° 52 – 53 – 59 – 60 – 61 – 63 – 65 – 67 – 68 – 69 – 70 pour une surface totale de 49 a 37 ca

- Mr **CHRIST** a exprimé sa volonté d'**acquérir en échange** les parcelles :

Section 5 n° 71 d'une surface de 6 a 16ca

Section 11 n° 161 d'une surface de 12a 47ca

Section 15 n° 104 et 111 d'une surface de 26a 98 ca

Section 19 n° 51 d'une surface de 5a 30ca

Section 26 n° 166 et 20 d'une surface de 23a 06ca

Section 33 n° 35, n° 36, n° 37 et 38, d'une surface de 125a 79ca

Soit une surface de 199a 76ca.

Afin d'équilibrer ces négociations, la Commune de VECKRING est dans l'obligation d'acquérir des surfaces complémentaires et propose l'acquisition des parcelles situées :

- Section 22 n°56 d'une surface de 2a 22ca
- Section 25 n°225 et 226 d'une surface de 17a 49ca
- Section 26 n° 59 d'une surface de 1a 59ca
- Section 29 n° 15 et 40 d'une surface de 2a56 + 12a20 = 14.76 ares

Section 30 n° 52 et 65 d'une surface de 11a16+ 12a61 = 23a77 ares

COMMUNE DE VECKRING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

09_06_2021_3 : ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE WURTZ POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE

Dans le cadre du projet de réalisation de la piste cyclable en partenariat avec la CCAM,

Monsieur le Maire a contacté la Famille WURTZ pour l'achat d'un terrain non constructible leur appartenant, sis section 28 parcelle 191, d'une surface de 95 ca et rentrant dans ce projet.

À la suite de ce contact, un accord a été trouvé pour sa vente à la commune de Veckring ; considérant son emplacement au bord de la RD 60, le tarif négocié et accepté est de 100 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE l'achat de la parcelle susvisée aux prix de 100 € avec tous les frais liés à cette transaction à la charge exclusive de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l'acte administratif pour la signature duquel Monsieur Alain KUNEGEL 1^{er} Adjoint, a été désigné pour représentant de la Commune de VECKRING.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

09_06_2021_4 : ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE RICHTER POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE

Dans le cadre du projet de réalisation de la piste cyclable en partenariat avec la CCAM,

Monsieur le Maire a contacté la Famille RICHTER pour l'achat d'une petite partie de leur terrain non constructible leur appartenant sis section 28 parcelle 179. Une découpe parcellaire sera effectuée avec PV d'arpentage pour la réalisation de cette parcelle, qui aura une surface d'environ 1 are. La surface exacte sera définie lors du PV d'arpentage réalisé par le cabinet de Géomètre expert Helstroffer de Boulay.

Vu l'emplacement de la parcelle, à proximité de la RD 60, le tarif de vente a été fixé à 100 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE l'achat de la parcelle susvisées issue d'un découpage de la parcelle 179 section 28, au prix de 100 € avec tous les frais liés à cette transaction, dont les frais d'arpentage qui seront

COMMUNE DE VECKRING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

- Section 33 n° 41, 83, 84, 87 et 88, d'une surface de $10.35 + 14.91 + 4.56 + 2.19 + 13.84 = 45.85$ ares
Soit une **surface de 105a 68ca**

Avec une possibilité de découpe parcellaire, si besoin, pour passage de la piste cyclable Section 28 parcelles n° 186 et 187,

Qui porte ainsi la **surface totale à 180a 03ca**

Ceci fait ressortir une différence de 19a 73ca en faveur de la famille Christ :

$(199.76 - 180,03) = 19a\ 73ca$ condition posée par la Famille CHRIST pour une compensation sur la moitié du pont qu'elle cède dans cet échange.

Cette transaction sera officialisée par la rédaction d'un acte authentique en la forme administrative.

Il y a aussi lieu de chiffrer une valeur estimative des ventes précitées, afin de pouvoir calculer le coût des frais d'enregistrement (droits de mutation) pour la vente des terrains communaux à Mr et Mme CHRIST Denis qui seront à régler au Service Départemental de l'Enregistrement. Le coût est fixé à un prix moyen défini à 40 €/l'are (pour la majorité, ce sont des terrains en friche) ce qui fait un coût pour ces parcelles de $199.76 \times 40\text{€} = 7\ 990\ \text{€}$.

Les frais d'enregistrement correspondent à 4.5 % (359 €) + 1,2% (96 €) + 2.37% des 4.5% (8 €) soit un total de 463€ à la charge de Mr et Mme CHRIST Denis qui devront, au titre d'acquéreurs privé, s'en acquitter au Service Départemental de l'Enregistrement.

Somme que la commune de VECKRING s'engage à leur rembourser une fois la transaction terminée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE ces échanges de parcelles aux conditions susvisées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l'acte administratif pour la signature desquels Monsieur Alain KUNEGEL 1er Adjoint, a été désigné pour représentant de la Commune de VECKRING.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

COMMUNE DE VECKRING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

demandés par le géomètre expert Helstroffer de Boulay à la charge exclusive de la commune .

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l' acte administratif pour la signature duquel Monsieur Alain KUNEGEL 1er Adjoint, a été désigné pour représentant de la Commune de VECKRING,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

09_06_2021_5 : ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE BORRE POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE

Dans le cadre du projet de réalisation de la piste cyclable en partenariat avec la CCAM,

Monsieur le Maire a contacté la Famille BORRE pour l'achat d'une petite partie de leur terrain non constructible leur appartenant sis section 29 parcelle 6.

Et d'un terrain sis section 24 parcelle 57 d'une surface de 4a96. Les négociations ont uniquement abouti pour l'instant sur une vente de la parcelle 57 section 24

Vu l'emplacement de ce terrain en zone non constructible , non cultivée et en zone inondable, le tarif de vente a été fixé à **50 €/Pare , soit arrondi à 250 €** la parcelle.

En ce qui concerne la partie de leur terrain sis section 29 parcelle 6 pour laquelle il faut passer par une découpe parcellaire et un PV d'arpentage où la surface serait d'environ 9 ares ,Les négociations sont encore en cours , s'ils aboutissent ils seront par une volonté de la famille Borre d'acquérir une autre parcelle , où une proposition a été faite , il s'agit de la parcelle 46 section 24 qui fait une surface de 5 a 87 dont l'acquisition va être réalisée par la commune de Veckring à la Famille Jungling/Hombourger propriétaire de cette parcelle 46 section 24 .

La surface de cette parcelle 46 section 24 ,servant d'échange étant moindre d'environ 4 ares que la partie de la parcelle issue de la découpe parcellaire de la parcelle 6 section 24, il sera donc proposé un versement d'une indemnité de compensation .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'achat de la parcelle 57 section 24 au prix de **250 €** et la négociation d'échange plus une indemnité à négocier pour pouvoir acquérir la partie qui sera issue d'une découpe parcellaire réalisée par un PV d'arpentage de la part du

COMMUNE DE VECKRING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

Géomètre expert Helstroffer de Boulay avec tous les frais liés à cette transaction à la charge exclusive de la commune .

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l'acte administratif pour la signature duquel Monsieur Alain KUNEGEL 1er Adjoint, a été désigné pour représentant de la Commune de VECKRING,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

09_06_2021_6 : ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE LOBSTEIN POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE

Dans le cadre du projet de réalisation de la piste cyclable en partenariat avec la CCAM,

Monsieur le Maire a contacté la Famille LOBSTEIN pour l'achat de terrains non constructibles sis section 24 parcelles 64, 88, 89 et 90 pour une surface totale de 14a 10 ca, et rentrant dans le cadre de ce projet.

À la suite de ce contact, un accord a été trouvé pour un échange avec la parcelle 111 section 28, d'une surface de 13a08 ca qui dans un premier temps est à acquérir par la commune de Veckring.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition des parcelles 64, 88, 89 et 90 section 24 en échange de la parcelle 111 section 28 pour laquelle la commune doit engager les transactions d'achat vers son propriétaire actuel avec tous les frais liés à cette transaction à la charge exclusive de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les transactions en vue de l'achat de la parcelle 111 section 28 avec le propriétaire actuel de cette parcelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger les actes administratifs pour la signature desquels Monsieur Alain KUNEGEL 1er Adjoint, a été désigné pour représentant de la Commune de VECKRING,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG

COMMUNE DE VECKRING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

09_06_2021_7 : ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE THIRIA POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE

Dans le cadre du projet de réalisation de la piste cyclable en partenariat avec la CCAM et le projet de liaison à partir de Helling pour rejoindre celle-ci,

Monsieur le Maire a contacté Monsieur THIRIA pour l'achat de plusieurs petites parties de ses terrains non constructibles sis section 28 parcelles 182 et 183. Ces parcelles feront l'objet de découpes parcellaires pour une surface totale d'environ 6 ares coté RD 60, et 4 ares côté chemin rural. Les surfaces exactes seront définies lors du PV d'arpentage qui sera établi par le cabinet de Géomètre expert Helstroffer de Boulay.

Le tarif est fixé à 100 € /l'are pour les parties cotés RD 60 et 50 € /l'are pour les parties coté chemin rural.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE l'achat de ces petites parcelles issues du découpage des parcelles 182 et 183 section 28 au prix de 100 €/l'are coté RD 60 et 50 € /l'are parcelles coté chemin rural. Tous les frais liés à cette transaction dont les frais d'arpentage qui seront réalisés par le géomètre expert Helstroffer de Boulay sont à la charge exclusive de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l'acte administratif pour la signature duquel Monsieur Alain KUNEGEL 1er Adjoint, a été désigné pour représentant de la Commune de VECKRING, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

09_06_2021_8 :ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE REDEL POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE

Dans le cadre du projet de réalisation de la piste cyclable en partenariat avec la CCAM et le projet de liaison entre Helling et celle-ci,

Monsieur le Maire a contacté la Famille REDEL née CRIDLIG Yvonne pour l'achat de deux petites parties issues de son terrain non constructible lui appartient sis section 28 parcelle 181, qui seront issues de découpes parcellaires effectuées avec PV d'arpentage pour une surface d'environ 2 ares coté RD 60, et 2 ares coté chemin rural ;

COMMUNE DE VECKRING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

les surfaces exactes seront définies lors du PV d'arpentage réalisé par le cabinet de Géomètre expert Helstroffer de Boulay

Le tarif a été négocié à 400 € pour ces 2 petites parcelles issues de cette découpe de la parcelle 181 section 28.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE l'achat de ces 2 petites parcelles issues d'un découpage de la parcelle 181 section 28, au prix de 400 € avec tous les frais liés à cette transaction dont les frais d'arpentage demandés par le géomètre expert Helstroffer de Boulay, à la charge exclusive de la commune .

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l'acte administratif pour la signature duquel Monsieur Alain KUNEGEL 1er Adjoint, a été désigné pour représentant de la Commune de VECKRING, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

09_06_2021_9: ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE DOERPER POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE

Monsieur le Maire informe les Elus que dans le cadre du projet de réalisation de la piste cyclable en partenariat avec la CCAM, il n'y a pour l'instant plus nécessité d'acquisition de cette parcelle

09_06_2021_10 : ACHAT TERRAIN A L'ANHYDRITE LORRAINE POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE

Dans le cadre du projet de réalisation d'une piste cyclable en partenariat avec la CCAM, et de la possibilité de réaliser un parcours de santé à ses abords sur Helling, en périphérie de la Zone Natura 2000, Monsieur le Maire a pris contact avec la Société SAS L'ANHYDRITE LORRAINE, propriétaires des terrains sis section 29 parcelles 8 ; 14 ; 16 et 20 rentrant dans ces projets susvisés.

A la suite de ce contact, un accord a été trouvé pour uniquement une vente à la commune des parcelles 8 ; 14 voire 16 au tarif de 50 €/l'are

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'achat de ces parcelles 8 ; 14 voire 16 au tarif de 50 € l'are avec tous les frais liés à cette transaction à la charge exclusive de la commune.

COMMUNE DE VECKRING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l'acte administratif pour la signature duquel Monsieur Alain KUNEGEL 1er Adjoint a été désigné pour représentant de la Commune de VECKRING, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

09_06_2021_11 : ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE BONN POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE

Dans le cadre du projet de réalisation de la piste cyclable en partenariat avec la CCAM,

Monsieur le Maire a contacté Mr BONN Jean Marie pour l'achat de deux petites parties de son terrain non constructible lui appartenant sis section 28 parcelle 180, qui seront issues de coupes parcellaires effectuée par travaux d'arpentage pour une surface d'environ 3 ares coté RD 60, et 2 ares coté chemin rural. Les surfaces exactes seront définies lors du PV d'arpentage réalisé par le cabinet de Géomètre expert Helstroffer de Boulay

Le tarif est fixé à 100 € /l'are pour les parties cotés RD 60, et 50 € /l'are pour les parties coté chemin rural.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'achat des 2 petites parcelles issues d'un découpage de la parcelles 180 section 28 au prix 100 € /l'are pour les parties cotés RD 60, et 50 € /l'are pour les parties coté chemin rural, dont tous les frais liés à cette transaction dont les frais pour travaux d'arpentage qui seront réalisés par le géomètre expert Helstroffer de Boulay, serot à la charge exclusive de la commune .

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l'acte administratif pour la signature duquel Monsieur Alain KUNEGEL 1er Adjoint, a été désigné pour représentant de la Commune de VECKRING. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

COMMUNE DE VECKRING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

**09_06_2021_12 : ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE
RICHTER POUR SECURISER L'ACCES AU TERRAIN
AGRICOLE A L'ENTREE D'HELLING**

Dans le cadre du projet de réalisation d'un lotissement Rue de l'Ecole à Helling, comme évoqué lors de la délibération 16_04_2021_03, il est nécessaire d'acquérir plusieurs parcelles privées afin d'œuvrer sur l'aspect sécuritaire, et de prévenir les risques d'inondations liés à des écoulements d'eaux pluviales lors de fortes intempéries.

Monsieur le Maire a contacté la Famille RICHTER pour l'achat d'une petite partie de leur terrain non constructible sise section 25 parcelle 135, qui sera issue d'une découpe parcellaire effectuée par travaux d'arpentage pour une surface d'environ 2 ares. La surface exacte figurera au PV d'arpentage réalisé par le cabinet de Géomètre expert Helstroffer de Boulay.

Le tarif a été négocié à 400 € pour cette petite parcelle issue de parcelle 135 section 25.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE l'achat de cette parcelle d'environ 2 ares issue d'un découpage parcellaire de la parcelle 135 section 25 au prix de 400 €. Tous les frais liés à cette transaction dont les frais d'arpentage qui seront réalisés par le géomètre expert Helstroffer de Boulay seront à la charge exclusive de la commune .

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l'acte administratif pour la signature duquel Monsieur Alain KUNEGEL 1er Adjoint, a été désigné le représentant de la Commune de VECKRING, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

**09_06_2021_13 : ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE
JUNGLING /HOMBOURGER
POUR SECURISER L'ACCES AU TERRAIN AGRICOLE
A L'ENTREE D'HELLING avec un terrain rentrant dans
le cadre du projet de réalisation d'une piste cyclable et d'une
possibilité de réaliser un parcours de santé à ses abords**

Dans le cadre du projet de réalisation d'un lotissement Rue de l'Ecole à Helling, comme évoqué lors de la délibération 16_04_2021_03, il est nécessaire d'acquérir plusieurs parcelles privées afin d'œuvrer sur l'aspect sécuritaire, et de prévenir les risques d'inondations liées à des écoulements d'eaux pluviales lors de fortes intempéries.

COMMUNE DE VECKRING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

Monsieur le Maire a contacté la Famille JUNGLING/HOMBOURGER pour l'achat d'une petite partie de leur terrain non constructible sis section 25 parcelle 138, qui sera issue de la découpe parcellaire effectuée par travaux d'arpentage pour une surface d'environ 5,5 ares. La surface exacte figurera au PV d'arpentage réalisé par le cabinet de Géomètre expert Helstroffer de Boulay.

Le tarif a été négocié à 550 € pour cette petite parcelle issue de cette future découpe avec établissement d'un PV d'arpentage

Dans le cadre du projet de réalisation de la piste cyclable en partenariat avec la CCAM et d'une possibilité de réaliser un parcours de santé à ses abords il est proposé d'acquérir la parcelle 46 section 24 d'une surface de 5,87 ares

Le tarif pour cette parcelle a été négocié à 50 €/l'are ce qui fait un cout arrondi à 300 € pour cette parcelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE l'achat de ces 2 parcelles comme énuméré ci-dessus pour un cout total de 850 €. Tous les frais liés à cette transaction dont les frais pour travaux d'arpentage qui seront réalisés par le géomètre expert Helstroffer de Boulay seront à la charge exclusive de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l'acte administratif pour la signature duquel Monsieur Alain KUNEGEL 1er Adjoint, a été désigné pour représentant de la Commune de VECKRING, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

09_06_2021_14 : ACHAT TERRAIN A LA FAMILLE REPERT POUR LA REALISATION D'UN VERGER PARTAGER

Les négociations n'ont pas abouties pour l'instant. Point reporté à une date ultérieure.

09_06_2021_15 ELABORATION DU TARIF DE VENTE DE LA PARCELLE A BATIR SISE SECTION 8 N°369 LIEUDIT « WASSERGELD »

Le Maire informe les Elus que le client potentiel pour l'achat de cette parcelle à bâtir sise section 8 parcelle 369 d'une contenance de 4a67 s'est désisté.

COMMUNE DE VECKRING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU 9 JUIN 2021

Il est donc nécessaire de remettre en vente cette parcelle à bâtir viabilisée ; le Maire propose une augmentation du tarif de vente, soit 15 000 € /l'are

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de la remise en vente de la parcelle 369 section 8 d'une contenance de 4a 67 au prix de 15 000 € /l'are.

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger l'acte administratif pour la signature duquel Monsieur Alain KUNEGEL 1er Adjoint, a été désigné pour représentant de la Commune de VECKRING.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

09_06_2021_16 : ELABORATION D'UNE NOUVELLE BOUCLE DE CHEMIN DE RANDONNEE

Le conseil municipal, vu l'article L 361-1 du Code de l'environnement

1. donne un avis favorable à l'ensemble du plan présenté sur les documents cartographiques ci-joints,
2. autorise la pose de jalonnements permanents du cheminement à l'aide du balisage et de la signalétique homologués,
3. s'engage à veiller au maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire,
4. demande au Conseil Départemental d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée les chemins ruraux et sentiers communaux listés ci-dessous et répertoriés sur les cartes et les tableaux joints: (se servir des plans et des tableaux pour effectuer cette liste).

N° de tronçon	Statut juridique	Nom de la voie	N° de la voie	Section	Parcelle (s)
Boucle Veckring-Kemplich-Helling					
1	Parking Ecole maternelle	Ecole Maternelle		8	282
2	Route départementale	Grande Rue	N°60	14 3	119 20
3	Rue	De l'Église		1	142
4	Rue	Du Château d'Eau		7	191
5	Square	Robert Schuman		7	190

6	Rue	Saint Médard		7	192
7	Rue	Des Carrières		7	193 ; 194
8	Voie communale		N°1	7	126
9	Parcelle communale			7	124
10	Voie communale		N°1		126
11	Chemin rural			7 8	128 124
12	Chemin rural			10 30	24 80
13	Bois communal	GERICHER BUSCH		30	32
14	Bois communal			30	30 ; 31
15					
16	Chemin rural			30	92 ; 93
17					
18	Chemin rural			33	104 ; 105
19	Parcelles communales			33	15 ; 100
20	Chemin rural			33	94
21	Chemin rural	Dit Langenbergerweg		24	110 ; 111
22					
23	Chemin rural			25	240
24	Parcelles communales	Ancienne voie de 60		25 28 15	251 64 114
25	Accès au Hackenberg			15	196
26	Chemin rural	Dit Dellingerweg		15	159
27	Chemin rural			15	157
28	Chemin rural			18	161
29	Chemin rural			18	197
30	Route	Du Hackenberg		18 14	205 122 ; 124
GR@5f vers Kédange					
31	Chemin rural			30	80

32	Bois communal	Du Langenberg		30	33 ;62 ; 61 69 ; 68
33	Bois communal	REHHECKE		31	7
34	Chemin rural			31	21
35	Bois communal	REHHECKE		31	24 ;26 ; 28 11 à 20

5. s'engage à préserver l'accessibilité des chemins ruraux et sentiers communaux inscrits au plan et à ne pas aliéner leur emprise.
En cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal inscrit au plan, à informer le Conseil Départemental et à lui proposer obligatoirement, sous peine de nullité, un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et ne pas allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité.

6. s'engage à interdire la coupure des chemins par des clôtures

7. Autorise le Maire à signer toutes pièces utiles.

09_06_2021_17 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SORTIE ECOLE MATERNELLE

Dans le cadre de leur sortie de fin d'année, qui a été fixée au 5 juillet 2021 au parc St croix de Rhodes, l'Ecole Maternelle sollicite une subvention pour financer le transport.

Mr le Maire présente plusieurs devis ; le transporteur METZ EVASION est le mieux disant au niveau tarif qui est de 495 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de prendre en charge la totalité des frais de transport liés à la sortie de l'Ecole Maternelle.

RETIENT le transporteur METZ EVASION pour un cout de 495 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

09_06_2021_18 : COMMUNICATION

- LOTISSEMENT RUE DE L'ECOLE A HELLING

Suite à l'acquisition de nouvelles parcelles augmentant de ce fait la surface totale d'emprise, portant le projet de 14 places à bâtir au départ à 19 avec création d'une route à sens unique, il y a lieu de transformer la D.P. ,qui avait été acceptée , en une demande de permis d'aménager.

COMMUNE DE VECKRING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

Le permis d'aménager a donc été déposé avec l'aide du cabinet d'étude LVRD , à notre service instructeur qu'est la CCCE de Cattenom.

- EMBELLISSEMENT COMMUNAL

Dans le cadre de l'embellissement de la Grande Rue à Veckring, à proximité du terrain de foot, il avait été décidé d'y mettre un ancien tracteur .

Un tracteur a été donné gracieusement par Mr EDESSA Laurent et remis en peinture gracieusement par Mr MENDES Dominique et son gendre qui est carrossier peintre .

Afin de les remercier pour ces gestes gracieux, Monsieur le Maire propose de leur offrir un repas au Relais du Fort à Helling. Repas avec boisson comprise à Mr EDESSA Laurent et 4 repas à Mr MENDES Dominique (1 pour son gendre et 2 pour leur 2 épouses).

09_06_2021_19 : OPERATION 400 JOBS D'ETE POUR LES JEUNES DES COMMUNES RURALES

Le Département de la Moselle renouvelle son opération « 400 Jobs d'été » dans les communes de moins de 2000 habitants pour les étudiants de 18 à 25 ans aux mêmes conditions que l'année dernière : 1 emploi d'un mois complet minimum par étudiant pour 2 mois maxi, et 2 étudiants maxi par commune
L'aide financière correspond au cout d'un salaire au smic avec les charge

Mr le Maire propose de faire appel à candidatures pour ces 2 jobs d'été avec priorité aux jeunes de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adhérer à l'opération 400 JOBS d'été mis en place par le département de la Moselle et de prendre 2 étudiants dans le cadre de cette action pendant la période de vacance scolaire de juillet aout 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à **signer** toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

COMMUNE DE VECKRING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

09_06_2021_20 : ACHAT TERRAIN A STOUFFLET Henri POUR LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE

Suite au Conseil Municipal du 16 avril 2021, au point de l'ordre du jour « projet de réalisation de la piste cyclable sur Helling, en partenariat avec la CCAM », il avait été décidé de l'achat des parcelles 49, 50 et 51 appartenant à Mr STOUFFLET Henri pour une surface de 22a 46ca. La négociation a finalement abouti sur un échange et non pas sur un achat.

Aux termes des négociations, d'un commun accord,

- la Commune de Veckring cèdera à Mr STOUFFLET Henri la parcelle 48 section 24 d'une surface de 7a 33 ca lui appartenant depuis son achat le 17/03/2021 à Mme Claudine COURAULT née SHIRRU.
- Mr STOUFFLET Henri cèdera à la commune de Veckring une partie d'environ 8 ares provenant de la parcelle 49 et 51 sises section 24. Les travaux d'arpentage seront réalisés par le géomètre expert Helstroffer de Boulay et ainsi définira les nouvelles parcelles qui seront actées sur un PV d'arpentage.

Tous les frais liés à cette affaire seront à la charge de la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'acquérir à Mr STOUFFLET Henri une parcelle provenant d'une découpe de sa parcelle 49 et 51 section 24 pour une surface d'environ 8ares ; en échange la Commune de VECKRING cèdera la parcelle 48 section 24 d'une surface de 7a 33 ca appartenant à la commune de Veckring cela depuis son achat à Mme Claudine Courault née SHIRRU le 17/03/2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger les actes administratifs pour la signature desquels Monsieur Alain KUNEGEL 1er Adjoint, a été désigné pour représentant de la Commune de VECKRING.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

09_06_2021_21 : FIXATION NOUVEAU TARIF DE VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT RUE DE L'ECOLE HELLING

Suite à la séance du 20 Janvier 2021 au cours de laquelle il a été décidé de créer un lotissement à Helling et de fixer un prix de vente des parcelles ;

COMMUNE DE VECKRING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

Suite à la modification du projet qui engendrera des coûts supplémentaire,

Monsieur le Maire informe les Elus qu'il est nécessaire d'augmenter les tarifs des parcelles.

Il propose un tarif de 14 000 € /l'are pour les parcelles se trouvant face à la RD 60 (parcelles de 1 à 6), et 15 000 €/ l'are pour les autres parcelles (parcelles de 7 à 19).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à vendre ces parcelles aux prix de 14 000 € /l'are pour les parcelles se trouvant face à la RD 60 (parcelles de 1 à 6), et 15 000 €/ l'are pour les autres parcelles (parcelles de 7 à 19).

DIT que les frais d'enregistrement seront à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger les actes administratifs pour la signature desquels Monsieur Alain KUNEGEL Alain 1^{er} Adjoint, a été désigné pour représentant de la Commune de VECKRING,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

09_06_2021_22 :RYTHMES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE

Lors de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2017 il a été pris la décision avec consultation des parents d'élèves où il avait été décidé de passer à la semaine scolaire de 4 jours à compter de la rentrée 2018 et ce pour les années suivantes .

L'inspection académique nous demande de re-délibérer sur cette décision prise il y a plus de 3 ans maintenant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet, à nouveau de donner un avis favorable à la semaine scolaire de 4 jours pour l'école maternelle ceci pour la rentrée scolaire de septembre 2021 et les années suivantes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.